

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la susdite municipalité régionale de comté (MRC) et ce, en vertu des articles 148 et 433.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) que :

Le Conseil de la MRC a adopté le 16 octobre 2019, le calendrier des sessions pour l'année 2020. En raison de la pandémie, les séances d'avril, mai et juin n'étaient pas publiques conformément aux directives émises par la Santé publique et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

En vertu de l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, la MRC permet de nouveau depuis le 16 juillet dernier la présence du public lors des séances du Conseil de la MRC sauf dans le cas où elle n'est pas en mesure de faire respecter les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes.

À cet effet, la séance ordinaire du Conseil de la MRC prévu le 21 octobre2020 à compter de 19h30 n'aura pas lieu à l'endroit habituel (Salle Wallace de la MRC) mais bien à la salle municipale sise au sous-sol de l'Hôtel de Ville de Waterville (170, rue Principale sud).

Toute personne peut poser une question en personne lors de la séance ou la faire parvenir par écrit avant 16h00 le 21 octobre à dga@mrcdecoaticook.gc.ca.

Fait à Coaticook (Province de Québec), ce 17 septembre 2020.

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe